

Adhérer à la charte Bib'lib

Afin que ce texte ne soit pas seulement une déclaration d'intention mais un réel engagement pour une politique publique d'accès aux savoirs et aux savoir-faire, nous avons souhaité accoler à cette charte un dispositif d'adhésion à ces principes.

Toutes collectivités territoriales (commune, agglomération de communes, département...) ou établissements publics qui se reconnaîtront dans les objectifs et les principes édictés dans la charte pourront adhérer à ce texte.

Procédure d'adhésion

- Renseigner le formulaire en ligne en cliquant sur le bouton "Demande d'adhésion" ;
- Télécharger ce [document d'adhésion](#), y adjoindre la signature de votre tutelle et l'envoyer à l'ABF par courrier postal (31 rue de Chabrol - 75010 Paris) ;
- À réception de ce document, l'ABF valide votre adhésion et vous fait parvenir un kit de communication dans lequel figure le logo d'adhésion à la charte.

La bibliothèque figurera sur la carte des bibliothèques adhérentes.

[DEMANDE D'ADHÉSION](#)

[CHARTe BIB'LIB](#)

[BIB'LIB CHARTER \[ENGLISH VERSION\]](#)